

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 AOÛT 2017  
N°65/2017

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE VINGT-HUIT AOUT,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

**PROCURATION** : HAMEL E. à GALLEGRO G., ZANNI B. à CHABANY S.

**EXCUSES** : BARET E., LEGROS N.

**ABSENTE** : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR  
LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES DU RELAIS ASSISTANTS  
MATERNELS**

Monsieur Jacques NIVON, Maire, rappelle au Conseil sa délibération n°15/2017 du 6 février dernier décidant la mise à disposition du relais assistants maternels d'un local pour des permanences administratives deux demi-journées par mois.

Le local concerné étant destiné à l'accueil d'un futur cabinet médical, le Maire propose que les permanences administratives du RAM aient lieu dans le bâtiment préfabriqué annexe à la médiathèque, à compter de septembre 2017.

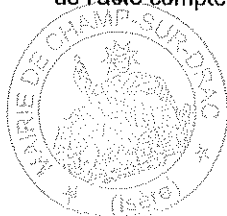
Les autres points de la convention restent inchangés.

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

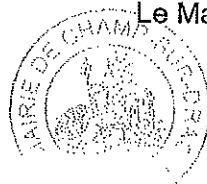
**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local pour les permanences administratives du relais assistants maternels.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 29 août 2017



*[Handwritten signature]*



Le Maire,

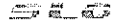
*[Handwritten signature]*

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 06/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le



ID : 038-213800717-20170828-D170828\_5-DE

et de sa publication ou notification le